



PRÉFÈTE DE LOT-ET-GARONNE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à

**la demande de permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Moncrabeau.**

Une enquête publique est ouverte sur la commune de Moncrabeau **du 03 avril 2019 inclus au 03 mai 2019 inclus.**

Elle porte sur la demande de permis de construire pour un projet de création d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Moncrabeau.

Les pièces du dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés en mairie de Moncrabeau, pendant **31 jours, du 03 avril 2019 inclus au 03 mai 2019 inclus.**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête.

Mairie de Moncrabeau

A l'attention de M. Alain POUMEROL, commissaire enquêteur  
47600 Moncrabeau

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés au registre.

Monsieur Alain POUMEROL, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- A la mairie de Moncrabeau : le mercredi 3 avril 2019 de 9h à 12h
- A la mairie de Moncrabeau : le mardi 9 avril 2019 de 14h à 17h
- A la mairie de Moncrabeau : le lundi 15 avril 2019 de 14h à 17h
- A la mairie de Moncrabeau : le vendredi 3 mai 2019 de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de Lot et Garonne, en mairie de Moncrabeau ainsi que sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est un permis de construire, pris par arrêté de la préfète de Lot-et-Garonne. Les demandes de renseignement concernant ce dossier sont à adresser au responsable du projet : Reden Solar, ZAC des champs de Lescaze, 47310 Roquefort.

Agen, le 11/03/19

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

613

Hélène GIRARDOT